



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2017

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, DESRUES Jean-Claude, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Florence ENCINAS, BRETON Jessica, LABROUSSE Jean présent à partir de la question n° 8.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIRS : JOND Claude à Jean-Claude DESRUES, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Y. JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Pierre BESSY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 04 mai 2017

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 mai 2017, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut, le procès-verbal du 04 mai 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 13 juin 2017

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Tarifs Meg'Loisirs

Mme Solange COOKE propose une réévaluation de la participation communale en fonction du coût horaire réel 2016.

	2016 €/h	Prev 2017 €/h	Coût global €/h
Multi accueil	4.19	3.94	9.46
Micro-crèche	5.80	5.68	10.77
Accueil loisirs	4.56	4.55	7.97
Repas	2.25€ le repas	2.25€ le repas	6.68€ le repas

Soit un budget prévisionnel de 72 315€ pour 2017 (réalisé 2016 : 84 849€)

Adopté à l'unanimité

2/ Tarifs Remontées mécaniques 2017/2018.

Monsieur le Maire présente le projet de nouveaux tarifs que souhaite mettre en œuvre Labellemontagne pour la saison prochaine d'hiver. La grille tarifaire est présentée. Cela représente, pour le forfait journée, un forfait Val d'Arly fixé à 32.10€ et un Espace Diamant à 40.20 €, soit une augmentation respective par rapport à l'hiver 2016/2017 de 1.6% et 1.7%.

Monsieur le Maire précise que la commission paritaire aura lieu début juillet. Il pourra donc faire un bilan de l'hiver dernier aux élus prochainement.

Adopté à l'unanimité

3/ Tarifs périscolaires

Mme Solange COOKE explique que seule une augmentation du prix du repas est proposée passant de 4.45€ à 4.50€ (5.85€ à 5.90€ pour les repas occasionnels). Le tarif du périscolaire n'augmente pas.

Elle annonce, par ailleurs, qu'une réunion avec Megève, Demi-Quartier, Combloux et Praz sur Arly est programmée jeudi 15 juin pour évoquer les rythmes scolaires à venir. Le nouveau gouvernement propose, en effet, plus de liberté pour les communes, dont celle de revenir aux anciens horaires d'avant réforme.

Mme Solange COOKE ajoute que, pour l'heure, la tendance des quatre communes, qui se concertent systématiquement sur ces sujets, serait de conserver les rythmes actuels. Cela sera donc à confirmer le 15 juin.

Adopté à l'unanimité

4/ Promesse de vente Prazine 2 et Jorrat - autorisation de signature

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain au Jorrat et qu'il a fait l'objet d'un permis de lotir. L'objectif est de mettre en vente 7 lots avec priorité donnée aux résidences principales.

Afin de mettre en œuvre la réalisation et la commercialisation, la mairie fait appel au bailleur social SA Mont-Blanc, qui va acheter le terrain. La mise en vente des lots Prazine 2 et Jorrat sera assurée par la SA Mont-Blanc qui réalisera aussi les viabilités. La notification des marchés pour les travaux de viabilisation est possible la semaine prochaine, ce qui permettrait un démarrage des travaux fin juin.

Adopté à l'unanimité

5/ Convention de voirie RD1212 Tirecorde

Monsieur le Maire explique qu'une convention entre le Conseil Départemental et la commune doit être signée pour la prise en charge des travaux à la charge du Conseil Départemental concernant le futur carrefour en tourne-à-gauche de Tirecorde. Le chantier devrait démarrer à l'automne.

Coût total des travaux : 922 614€ ttc dont 302005.60 € à la charge du Conseil Départemental

Adopté à l'unanimité

6/ Indemnités des pistes du domaine alpin

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, les indemnités de pistes versées aux propriétaires sont indexées sur l'augmentation du tarif du forfait Val d'Arly donc une augmentation de 1.94% sera appliquée pour les indemnités de la saison 2016/2017. Cela représente un budget d'environ 35 000 €.

La base d'indemnisation à l'hectare est la suivante :

PISTES		
Terres en dessous de l'arrivée à Combe Noire du téléski des Varins et d'une ligne horizontale à partir de ce niveau (1260 m d'altitude compris)	l'hectare	340,47
Terres en dessus de l'arrivée à Combe Noire du téléski des Varins et d'une ligne horizontale à partir de 1260 m à 1500 m d'altitude	l'hectare	226,79
Alpages au dessus de 1500m	l'hectare	112,66
Forêts en dessous de 1500 m	l'hectare	1492,93
Forêts au dessus de 1500 m	l'hectare	852,97
REMONTÉES MECANIQUES		
Pylônes en zone terre ou forêt en dessous de 1260m (compris)	l'unité	105,69
Pylônes en zone terre ou forêt au dessus de 1260m	l'unité	52,63
NEIGE DE PRODUCTION		
Surface blanchie pour les terres situées en dessous de 1260 m d'altitude	l'hectare	85,89
Surface blanchie pour les terres situées au dessus de 1260 m d'altitude	l'hectare	28,17
Regard	l'unité	60,39

Adopté avec une abstention (F Pradel)

7/ Indemnités itinéraires de ski de fond et piétons hiver 2016/2017

Monsieur le Maire présente la revalorisation des indemnités aux propriétaires pour le domaine nordique, qui suit la même règle que pour les pistes de ski alpin, soit une augmentation de 1.94%. La base de l'indemnité est de : 1.52€ par mètre linéaire pour le passage de l'itinéraire de ski de fond et de 0.46€ par mètre linéaire pour le passage des piétons.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Jean Labrousse

8/ Clôture de l'enquête publique pour le stade de slalom

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique d'instauration d'une servitude Loi Montagne s'est déroulée en mairie du 13 mars au 15 avril 2017 inclus pour la réalisation d'un stade de slalom sur la piste des Chars. Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'issue de l'enquête publique sur la demande d'instauration de servitude de domaine skiable avec une recommandation portant sur l'accessibilité du stade de slalom , notamment pour les jeunes skieurs, compte tenu de l'absence d'une remontée mécanique dédiée à cette nouvelle piste. Une convention sera donc mise en place entre la commune, l'ESF, le ski-club et Labellemontagne pour préciser les règles et les responsabilités, comme cela a été convenu avec les différentes parties lors d'une réunion ce printemps.

Le dossier est maintenant en attente de signature par le Préfet. Les travaux de défrichement sont à programmer pour septembre si possible.

Adopté à l'unanimité

9/ Acquisition de terrain parcelle B407

Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette parcelle située au lieu-dit La Revenaz d'une surface de 2 ha26a92ca. Elle est boisée pour 85% de peuplements irréguliers d'épicéas. La surface sans valeur ou non boisée est estimée à 4000m² (barres rocheuses et feuillus de faible valeur). Il s'agit d'un secteur potentiellement concerné par la future liaison Megeve-Praz et/ou par des sentiers de randonnées à proximité de Chevan, ce qui lui donne, outre la valeur du bois, un intérêt stratégique à l'avenir.

L'estimation a été faite en 2017 par les services de l'ONF. Coût d'acquisition : 15810[€] (Valeur du fond : 1250[€], valeur du boisement : 14560[€])

Adopté à l'unanimité

10/ Travaux sylvicoles coupe 2018

Mme Priscillia ARVIN-BEROD présente le programme proposé par l'ONF. Une coupe sera réalisée en 2018 sur la parcelle 16 vers Bonjournal.

Adopté à l'unanimité

11/ Acquisition de parcelles

Sur les mêmes bases que le point 9, Monsieur le Maire annonce que la propriétaire de la parcelle B405 (lieu-dit la Revenaz, d'une surface de 48a20ca) propose à la commune de l'acquérir. Coût de l'acquisition : 3360[€] soit 0.697[€]/m²

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

Communications et questions diverses

-Point sur le chantier de démolition de l'hôtel des As, chalets Bouvet et Deblock

M. Jean-Paul JACCAZ explique que la démolition intérieure a commencé et se poursuivra jusqu'au 14/07 (tri des matériaux selon leur nature). Suivra le désamiantage jusqu'au 15 août puis la démolition de la structure à partir de septembre. Tout devrait donc être terminé d'ici fin octobre.

Il est prévu de remplacer le site par des parkings en tout venant afin que ce soit propre et fonctionnel. M. Jean-Paul JACCAZ se demande toutefois s'il est utile de faire cela sur tout le site car les travaux de création de nouvelle route pourraient débuter dès l'an prochain. Le Conseil Municipal propose de statuer sur ce point dès qu'un calendrier plus précis est connu.

-Point sur le Pôle médical et les logements en locatif aidé:

Le permis de construire du projet situé derrière l'église devrait être déposé dans les semaines à venir.

-Point sur le plan de gestion des espaces verts :

Cette année, la mise en place de secteurs à hauteurs de tonte différentes va permettre une optimisation environnementale en garantissant notamment une meilleure biodiversité, une réduction des temps de tonte en début de saison et d'autres gains détaillés dans ce plan de gestion. Des panneaux d'informations seront posés pour sensibiliser le public et lui expliquer la démarche. Un bilan sera fait en fin de saison.

-Point sur les ilots paysagés et autres réalisations

Ces ilots sont entretenus par l'entreprise Guebey. Des modifications vont être apportées : de nouveaux arbustes (sous garantie) vont être plantés. Des rochers vont être posés sur l'îlot face à la mairie pour empêcher la traversée et donc le piétinement de cet îlot. Suite à la demande des conseillers municipaux, une partie des galets et pierre seront remplacés par des écorces de bois pour atténuer l'effet minéral.

La broyeuse, achetée en début d'année, a rempli pleinement son rôle en permettant un paillage généralisé, réduisant l'arrosage et l'entretien des haies et arbres.

Le rond-point en Meuret est en cours d'embellissement grâce au savoir-faire d'un agent et selon son projet d'aménagement.

Au tour de l'église (au pied des murs) des arbustes vieillissant sont à changer. Une partie des fleurs et arbustes des propriétés en cours de démolition sont récupérée et replantée par les agents.

-Point sur le PLU

La date de l'enquête publique n'est pas encore fixée mais se déroulera probablement en août et septembre. Nous sommes en attente du retour des remarques des Services Associés comme la DDT ou la Chambre d'Agriculture.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20 h 50.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 20 juin 2017 par le SECRETAIRE élu par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 13 juin 2017.

Signé par Pierre BESSY, Secrétaire de séance



conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code
Le Maire, Yann JACCAZ



Vu pour être affiché le **20 JUIN 2017**
Général des Collectivités Territoriales.